



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 5 MARS 2024

En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10

Le 5 mars 2024, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

**Présents** : Mesdames DECERLE, DIL, DESCAMPS, MENDES, LE MANACH, VALLEE, et Messieurs LEK, LIGNEUX, TOUIN

**Absents excusés** : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame LE BRETON, Madame VIVIER, Madame BATTON

**Secrétaire de séance** : Madame GENEST

N°3	ALLOCATIONS TRIMESTRIELLES 2024
-----	---------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004

Considérant, la délibération N°10 du 11 Février 2014, portant sur l'attribution des allocations trimestrielles aux personnes âgées.

Considérant, la délibération N°50 du 9 décembre 2014, fixant les critères d'attribution de ces aides trimestrielles.

Considérant, la présentation et l'étude de 5 dossiers de demandes d'aides trimestrielles.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Accorde** l'attribution d'allocations trimestrielles à 5 personnes, pour un montant global de 5080 €

**Dit** que les dépenses seront imputées sur le budget 2024 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS  
Viviane DECERLE

